



EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 9 juin 2023

Le 9 juin 2023, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 5 juin 2023 et affichée à son lieu habituel en mairie le 5 juin 2023.

Étaient présent-e-s :

Mesdames Evelyne FRANK ; Catherine JUIN ; Christine LODEWYCKX GRANGER.

Messieurs Christophe CHILLET ; Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Gilles PRETAT ; René MATHIOT et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : néant.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs :

Madame Laetitia ASCHBACHER à Monsieur Jean-Luc ERB ;

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Ludovic LEGGERI ;

Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Gilles LAFLEUR ;

Madame Hélène MAXANT à Monsieur Christophe CHILLET ;

Madame Magali QUIRING à Monsieur Gilles PRETAT ;

Madame Anne RIVOAL à Catherine JUIN.

Présents : 9

Votants : 15

DELIBERATION N°14

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG54

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le décret n°85 – 603 du 10 juin 1985 fait obligation aux collectivités de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de leurs agents et impose une obligation de résultat dans le domaine de la prévention.

Considérant le décret n°2012 – 170 du 3 février 2012 portant modification du décret n°85 – 603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Par convention depuis 2009, la commune de Saizerais est en collaboration avec les services de médecine du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle pour assurer la prise en charge des agents dans le domaine de la médecine du travail mais également en matière de prévention et santé au travail.

Le centre de gestion propose de renouveler ladite convention de partenariat.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident :

D'APPROUVER le renouvellement de la convention de partenariat avec le CDG54 pour le service de médecine préventive.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette délibération.

Extrait du registre des délibération
Fait et délibéré à Saizerais, le 9 juin 2023
Le maire, Ludovic LEGGERI